



Remplacement cloture en zone n1

Par **mirtilos**, le **30/12/2008** à **19:39**

Bonjour,rrrrNous avons un terrain en zone N1 sur la commune de Montpellier. Auparavant, il y avait une cloture fortement endommagée (constituée par un mur bahut de 1,20 m puis de 80 cm de grillage) que nous avons remplacé en 2007 par une cloture en bardage de 1,85 m de haut.rrrrLa mairie nous demande de détruire ce mur car il ne remplit pas les conditions du règlement de la zone N1 du plan local d'urbanisme de Montpellier.rrrrAuriez-vous un argument ou existe-t-il un article dans le code de l'urbanisme qui me permettrait d'éviter la destruction de cette nouvelle cloture ?rrrD'avance merci pour vos réponses.rrAnne.